

15 mars 2019

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

vendredi 15 mars 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 2

**CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP ENFANCE EN
DANGER MODIFIÉE**

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer la convention constitutive du GIP Enfance en Danger modifiée, adoptée lors de l'Assemblée générale du GIP Enfance en Danger du 22 novembre 2017 ainsi que tout avenant ou autres documents relatifs à la mise en œuvre de la Convention constitutive du GIP Enfance en Danger

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/03/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190315-
Imc131181-DE-1-1
Publication le 22/03/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 15 mars 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 3

**APPEL À PROJETS POUR LA CRÉATION D'UN DISPOSITIF
D'ACCUEIL D'URGENCE EN DEUX LOTS DE HUIT PLACES
POUR DES MINEURS ÂGÉS D'AU MOINS 13 ANS DANS LE
DÉPARTEMENT DE LA SARTHE**

Présents : M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE, suite à l'appel à projets relatif à la création d'un dispositif d'accueil d'urgence en deux lots de huit places pour des mineurs âgés d'au moins 13 ans dans le département de la Sarthe, de l'attribution de seize places d'accueil d'urgence pour des mineurs âgés d'au moins 13 ans, à l'association INALTA (ex Sauvegarde Mayenne Sarthe).

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget départemental sur les exercices concernés.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/03/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190315-
Imc131162-DE-1-1

Publication le 22/03/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 15 mars 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 4

**APPEL À PROJETS POUR LA CRÉATION D'UN DISPOSITIF DE
PLACEMENT EDUCATIF À DOMICILE DE 60 PLACES DANS LE
DÉPARTEMENT DE LA SARTHE**

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE, suite à l'appel à projets relatif à la création d'un dispositif de Placement Educatif à Domicile de 60 places dans le département de la Sarthe, de l'attribution du :

1er lot : Placement Educatif A Domicile de 30 places pour des enfants dans une tranche d'âge de 3 à 10 ans révolus, à ACADEA,

2ème lot : Placement Educatif A Domicile de 30 places pour des mineurs à partir de 11 ans, à l'association INALTA (ex-Sauvegarde Mayenne Sarthe).

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget départemental sur les exercices concernés.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/03/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190315-
lmc131163-DE-1-1

Publication le 22/03/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 15 mars 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 7

**CONVENTION POUR LA MODERNISATION
ET LA PROFESSIONNALISATION DES SERVICES D'AIDE
ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD) DANS
LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.
VALIDATION DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION
DES AIDES ET SUBVENTIONS 2019 - AXE 1**

Présents : M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

VALIDE les modalités d'attribution des aides et subventions prévues dans le cadre de l'AXE 1 de la Convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile.

1/ Pour l'action 1.1 : Soutenir l'évolution des SAAD par des outils numériques ou informatiques

* Seuls les SAAD autorisés par le Président du Conseil départemental de la Sarthe et non encore équipés en télégestion sont éligibles.

* Le montant de la subvention est plafonné à 15 000 € par projet.

2/ Pour l'action 1.3 : Simplifier la gestion des prestations par la généralisation de la mise en œuvre d'une interface de dématérialisation de la facturation (Logiciel E.Facere permettant des délais réduits de traitement et paiement pour les SAAD).

* Le plafond de l'aide est fixé à 1 000 € par projet.

DECIDE de l'attribution des subventions et aides suivantes :

1/ Pour l'action 1.1 : Soutenir l'évolution des SAAD par des outils numériques ou informatiques

* Attribution d'une subvention de **15 000 €** maximum à PROXIM'Services (devis en attente)

* Attribution d'une subvention de **15 000 €** maximum à ADHAP services 61 (devis en attente)

2/ Pour l'action 1.3 : Simplifier la gestion des prestations par la généralisation de la mise en œuvre d'une interface de dématérialisation de la facturation (Logiciel E.Facere permettant des délais réduits de traitement et paiement pour les SAAD).

* Le Département exigeant depuis le 1er janvier 2018 que tout SAAD sollicitant l'autorisation d'exercer s'engage dorénavant à adhérer à la plateforme de dématérialisation de la facturation, seuls restent éligibles au bénéfice de cette aide, les SAAD dont l'autorisation est antérieure au 1^{er} janvier 2018.

PRECISE que la dépense relative à l'action 1.1 : soutenir l'évolution des SAAD par des outils numériques ou informatiques, sera prévue aux crédits inscrits au budget départemental 2019 (imputation 20421 538 1197 LC23788).

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/03/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190315-
Imc131168-DE-1-1

Publication le 22/03/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 15 mars 2019

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 8

**CONVENTION POUR LA MODERNISATION ET
LA PROFESSIONNALISATION DES SERVICES D'AIDE
ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD) DANS
LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.
VALIDATION DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES AIDES
ET SUBVENTIONS 2019 AXE 2**

Présents : M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
 Vu le rapport de son Président,
 Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
 Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
 Après en avoir délibéré,

VALIDE les modalités d'attribution des subventions prévues dans le cadre de l'Axe II de la convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile, pour les actions 2.1 et 2.3.

- **Action 2.1** Former des tuteurs et développer les aptitudes des nouveaux salariés par le tutorat.

1) Volet « Formation des tuteurs »

Tableau d'attribution des aides en fonction du volume annuel d'heures d'accompagnement

Volume annuel d'heures d'accompagnement	Nb maximum de tuteurs formés	Subvention Maximum 2019
De 15 000 à 24 999 Heures	1	460,00 €
De 25 000 à 59 999 Heures	2	920,00 €
Au-delà de 60 000 heures	3	1 380,00 €

2) Volet « Heures de tutorat »

Tableau d'attribution des subventions en fonction du volume annuel d'heures d'accompagnement

Volume annuel d'heures d'accompagnement	ETP Attribué	Montant maximal Subvention 2019
De 15 000 à 24 999 Heures	0,1	2 600,00 €
De 25 000 à 49 999 Heures	0,2	5 200,00 €
De 50 000 à 149 999 Heures	0,3	7 800,00 €
Au-delà de 150 000 Heures	0,5	13 000,00 €

- **Action 2.3** Analyse des pratiques

Tableau d'attribution des aides en fonction du volume annuel d'heures d'accompagnement

Volume annuel d'heures d'accompagnement	Montant maximal Subvention 2019
De 15 000 à 49 999 Heures	1 500,00 €
De 50 000 à 99 999 Heures	2 500,00 €

De 100 000 à 149 999 Heures	3 000,00 €
Au-delà de 150 000 Heures	6 000,00 €

DECIDE l'attribution des subventions suivantes dans le cadre des actions 2.1 et 2.3 :

- **Action 2.1** Former des tuteurs et développer les aptitudes des nouveaux salariés par le tutorat.

1) Volet « Formation de tuteurs »

Tableau des attributions maximales par SAAD sur la base des critères retenus

STRUCTURE	Nb maximum de tuteurs formés	Subvention maximum 2019
ADOM72	1	460,00 €
CCAS LA FERTE BERNARD	1	460,00 €
CCAS LA FLECHE	1	460,00 €
CCAS SABLE SUR SARTHE	1	460,00 €
ALLIANCE VIE	2	920,00 €
DESMOS Services	2	920,00 €
FREE DOM	2	920,00 €
PROXIM'SERVICES	2	920,00 €
VITALLIANCE	2	920,00 €
ADMR	3	1 380,00 €
AMAPA	3	1 380,00 €
CCAS LE MANS	3	1 380,00 €
FAMILLES RURALES	3	1 380,00 €
Total		11 960 €

2) Volet « Heures de tutorat »

Tableau des attributions maximales par SAAD sur la base des critères retenus

STRUCTURE	ETP Accordé	Subvention maximum 2019
ADOM72	0,1	2 600,00 €
CCAS LA FERTE BERNARD	0,1	2 600,00 €
CCAS LA FLECHE	0,1	2 600,00 €
CCAS SABLE SUR SARTHE	0,1	2 600,00 €
ALLIANCE VIE	0,2	5 200,00 €
DESMOS Services	0,2	5 200,00 €
FREE DOM	0,2	5 200,00 €
PROXIM'SERVICES	0,2	5 200,00 €

VITALLIANCE	0,2	5 200,00 €
AMAPA	0,3	7 800,00 €
CCAS LE MANS	0,3	7 800,00 €
ADMR	0,5	13 000,00 €
FAMILLES RURALES	0,5	13 000,00 €
Total		78 000 €

- Action 2.3 Analyse des pratiques

Tableau des attributions maximales par SAAD sur la base des critères retenus

STRUCTURE	Subvention maximum 2019
ADOM72	1 500,00 €
CCAS LA FERTE BERNARD	1 500,00 €
CCAS LA FLECHE	1 500,00 €
CCAS SABLE SUR SARTHE	1 500,00 €
ALLIANCE VIE	1 500,00 €
DESMOS Services	1 500,00 €
FREE DOM	1 500,00 €
PROXIM'SERVICES	1 500,00 €
VITALLIANCE	1 500,00 €
CCAS LE MANS	2 500,00 €
AMAPA	3 000,00 €
ADMR	6 000,00 €
FAMILLES RURALES	6 000,00 €
Total	31 000,00 €

PRECISE que les dépenses correspondantes seront prélevées, sous réserve de présentation des justificatifs requis par les prestataires habilités, sur les crédits inscrits au budget primitif 2019, sur les imputations suivantes :

Action 2.1 Formation et Heures de Tutorat : Chapitre 65 nature 6574 fonction 538 opération 01197 LC 22381 pour les SAAD et Chapitre 65 nature 65737 fonction 538 opération 01197 LC 24133 pour les SAAD/CCAS.

Action 2.3 Analyse des pratiques : Chapitre 65 Nature 6574 fonction 538 opération 01197 LC 22382 pour les SAAD et Chapitre 65 nature 65737 fonction 538 opération 01197 LC 24134 pour les SAAD/CCAS.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/03/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190315-
Imc131167-DE-1-1

Publication le 22/03/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 15 mars 2019

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 9

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL AVEC PÔLE EMPLOI

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer l'avenant à la convention intitulée « accompagnement global » avec Pôle Emploi précisant les modalités d'accompagnement du public entre le Département et Pôle Emploi, pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 décembre 2018.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/03/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190315-
lmc131165-DE-1-1
Publication le 22/03/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 15 mars 2019

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

DÉLIBÉRATION N° 15

**AVENANT N°1 AU CONTRAT DE PARTENARIAT (CP) POUR
LA RECONSTRUCTION DES COLLÈGES D'ARNAGE, DE
COULAINES, DU MAROC-HUCHEPIE AU MANS ET DE
NOYEN-SUR-SARTHE**

Présents : M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le contrat de partenariat portant sur le financement, la conception, la démolition, la reconstruction, le gros entretien renouvellement (GER), l'entretien, la maintenance et certaines prestations de service de quatre collèges, en ce compris les équipements qui y sont attachés et les installations et aménagements qu'ils imposent, situés à Arnage, Coulaines, Le Mans et Noyen-sur-Sarthe, signé avec la société MAINE Collèges 72, et en particulier les articles 25, 26.3, 32.1 et 32.2,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 et ses annexes au contrat de partenariat pour la reconstruction des quatre collèges précités,

HABILITE le Président à signer avec la société MAINE Collèges 72, l'avenant n°1 au contrat de partenariat et toutes pièces y afférentes, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/03/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190315-
Imc131258-DE-1-1
Publication le 22/03/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 15 mars 2019

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 25

VENTE TERRAIN ET BÂTIMENT DE L'ANCIENNE CASERNE DE GENDARMERIE DE BEAUMONT-SUR-SARTHE

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 21 mars 2017,
Vu l'estimation du Pôle d'Évaluation en date du 21 janvier 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE la cession des locaux de l'ancienne gendarmerie cadastrée section AB n° 318 et 319 pour une superficie de 1 451 m² aux Époux CHOTARD au prix de 118 000 € net vendeur.

PRÉCISE que la rédaction de l'acte notarié sera confiée à Maître RELANGE, notaire à Beaumont-sur-Sarthe.

PRÉCISE que les frais d'acte et de publication seront à la charge des acquéreurs.

HABILITE le Président à signer l'acte de vente à intervenir et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/03/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190315-
Imc131180-DE-1-1
Publication le 22/03/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 15 mars 2019

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 26

DÉSIGNATION : ASSOCIATION PAYS DE LA LOIRE EUROPE

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE pour siéger et représenter le Département de la Sarthe au sein de l'Association Pays de la Loire Europe, les élus suivants :

M. Dominique LE MÈNER, en qualité de titulaire,
M. François BOUSSARD, en qualité de suppléant.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/03/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190315-
lmc131259-DE-1-1
Publication le 22/03/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 15 mars 2019

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 29

POLITIQUE DE L'EAU

Présents : M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

M. Frédéric BEAUCHEF, membre du syndicat intercommunal de distribution et de production d'eau potable de la région de Perseigne et du Saosnois, ne prend part ni au débat ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter la programmation des aides 2019 d'alimentation en eau potable des communes rurales et de subventionner sur celle-ci les dossiers mentionnés en annexe 1 pour un montant de **801 418 €** ;

DECIDE de subventionner sur le programme d'assainissement, l'opération liée à la reconstruction de la station d'épuration de Beillé par filtres plantés de roseaux de 300 Equivalents Habitants (annexe 2), pour un montant de **58 995 €** ;

MODIFIE la fiche d'aide à l'assainissement des communes rurales conformément à la fiche jointe en annexe 3.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/03/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190315-
lmc131171-DE-1-1
Publication le 22/03/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

ALIMENTATION EN EAU POTABLE	
Ligne n°23 614 : 204142 - 61- 06128 (AEP 2019)	
Budget voté (BP + BS + DM)	802 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0
Montant nouveaux engagements	801 418 €
Disponible	582 €

ASSAINISSEMENT DES COMMUNES RURALES

Ligne n°23 848 : 204142 - 61- 06127 (Asst 2019)

Budget voté (BP + BS + DM)	600 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0
Montant nouveaux engagements	58 995 €
Disponible	541 005 €

vendredi 15 mars 2019

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

DÉLIBÉRATION N° 31

PATRIMOINE

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019, sur la ligne 6574 312 10357 12234
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

I – Aides aux associations patrimoniales

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Maine Sciences	13 000 €
- Association Chemin des arts	2 250 €
- Association 4A de Malicorne (Artisans d'Art et Artistes de Malicorne)	5 000 €

AUTORISE le Président à signer la convention financière avec l'association Maine Sciences (annexe 1).

II- Expositions de photographies dans les propriétés départementales

AUTORISE le Président à signer les conventions de partenariat avec des artistes photographes pour les besoins d'organisation de la saison photo 2019 (annexe 2).

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/03/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190315-
lmc131175-DE-1-1

Publication le 22/03/19

Pour le président du Conseil départemental

et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées

et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

Aides aux associations	
6574 312 10357 12234	
Budget voté	170 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €

Montant nouveaux engagements	20 250 €
Disponible	149 750 €

vendredi 15 mars 2019

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 43

**COLLÈGE DE BOULOIRE
ACQUISITION D'UNE PARCELLE**

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'acquérir sur la commune de Bouloire, au prix de 15 € le m², une partie de la parcelle cadastrée section AE n° 147 d'une superficie d'environ 150 m² appartenant à l'indivision LEMOINE pour un coût global d'environ 2 250 €.

PRÉCISE que cet acte d'acquisition sera reçu et authentifié par le Département en la forme administrative.

PRÉCISE que tous les frais de géomètre et de publication seront à la charge du Département en qualité d'acquéreur.

AUTORISE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'acte administratif d'acquisition à intervenir ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/03/19

Accusé de réception n° 072-227200029-20190315-
lmc131161-DE-1-1

Publication le 22/03/19

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 15 mars 2019

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 46

CARTOGRAPHIE DES BESOINS EN FOURNITURES ET SERVICES 2019

Présents : M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, M. Yves CALIPPE, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Elen DEBOST donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, Mme Dominique AUBIN donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Daniel CHEVALIER donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. François BOUSSARD.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2019,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la cartographie 2019 des besoins estimés en fournitures et services.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 20/03/19
Accusé de réception n° 072-227200029-20190315-
lmc131178-DE-1-1
Publication le 22/03/19
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC